

Fabras

Cévennes Ardéchoises



Un village où il fait bon vivre

Le petit Fabrassou

N° 34 - Hiver 2025-2026



www.fabras.com

Au Sommaire :

Édito.....	p. 2
Le carnet	p. 3
Recensement de la population 2026.....	p. 3
Compte rendu des derniers Conseils Municipaux	p. 4
Compte administratif et Budget primitif	p. 7
Zoom sur.....	p. 8
Mise en place de 2 composteurs partagés au village	p. 11
30 ans de créations au Château du Pin.....	p. 12
Le coin des associations	p. 15
Rappel des bonnes pratiques pour les chiens et chats	p. 16
Projet de boulo-drome longue de la CDC.....	p. 17
Départ à la retraite de la secrétaire Nadine Croze. Arrivée de Éliette Nencioni et de Tom Desœuvre.....	p. 18
Élections municipales de mars 2026, nouveau mode de scrutin	p. 19
Fermeture définitive du réseau cuivre et ADSL	p. 19
Infos pratiques	p. 20

"Le Petit Fabrassou"

Journal d'informations
municipales de Fabras

Directeur de publication :
Cédric D'IMPERIO

Rédaction et crédit photos:
Jakie MOULIN
Michel BUFRNE
Christian PERRET
Christian BONTZOLAKIS
Cédric D'IMPERIO

Secrétaire et régie publicitaire :
Éliette NENCIONI

Impression : ABP (07200) • Imprim'Vert
350 exemplaires

Fabrassounes et Fabrassous, Cher(e)s habitant(e)s,

Nous voilà déjà en cette fin d'année 2025 et à l'aube de 2026...

Cette année 2025 a été très intense pour notre petite commune avec 2 importants dossiers menés en parallèle tout au long de l'année.

Je veux bien sûr parler de la réalisation des 3 logements seniors au cœur du village, dont les nouveaux locataires viennent tout juste de prendre possession, mais également de la réhabilitation totale du bâtiment de l'ancienne école privée, avec création là aussi de 2 logements qui seront terminés durant le 1er trimestre à venir.

Dans les deux cas, nous avons monté des dossiers afin d'obtenir de nombreuses subventions et aides de l'État, du Département de l'Ardèche et de la Communauté de Communes ASV. Plus de 500 000 euros ont ainsi été obtenus, permettant un financement sans emprunt long terme et générant de nouveaux revenus à venir pour la commune dès 2026.

Comme chaque fin d'année, notre journal d'information **Le Petit Fabrassou** vous permettra d'avoir une vision globale des actions menées mais également de la vie associative et municipale de notre belle commune.

2025 a aussi été l'année du départ à la retraite de notre secrétaire Nadine Croze, après 28 ans de bons et loyaux services au sein de notre secrétariat. Je tiens ici à la remercier pour tout le travail réalisé pour notre commune et je lui souhaite maintenant une très belle retraite. Je profite de cet édit pour accueillir très chaleureusement Éliette Nencioni que nous avons recrutée pour ce poste de secrétaire de mairie.

Un grand merci également comme toujours, à toutes les personnes qui s'investissent directement ou indirectement au quotidien, dans la vie de notre village, dans les associations, dans sa mise en valeur.

Afin de pouvoir vous rencontrer de manière conviviale, je vous invite comme chaque année à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aux habitant(e)s fixée au

Dimanche 18 janvier 2026 à 11 h à la salle polyvalente

Dans cette attente et au plaisir de vous y voir nombreux, je vous souhaite à toutes et tous, d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et je vous adresse tous mes vœux de pleine santé et bonheur pour vous et vos proches pour cette nouvelle année 2026.

*Bien Amicalement et à vos côtés au quotidien
pour que Fabras reste une commune
où il fait bon vivre !*

Cédric D'IMPERIO

Maire de Fabras

Président de la Communauté de Communes
Ardèche des Sources et Volcans (ASV)



Visite de John Benmussa,
Secrétaire Général de la Préfecture,
Sous-Préfet de Privas



Le Maire et le Président
du Conseil Départemental de
l'Ardèche, Olivier Amrane



Le Maire et le sénateur
Mathieu Darnaud



Le Maire et le sous-préfet,
visite du chantier des 3 logements
seniors



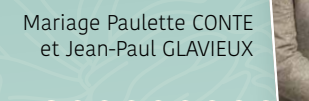
Mariage Jenna JENOT
et Alexis IMBREA



Mariage Alice PERRIN
et Emmanuel FROC



Mariage Laura FANTOZZI
et Romain KHAM SOPHA



Mariage Paulette CONTE
et Jean-Paul GLAVIEUX



Aurore Coquet
née le 17 octobre 2025

Mariages

Jenna JENOT et Alexis IMBREA
le 02 août 2025 (Les Plots)

Alice PERRIN et Emmanuel FROC
le 15 août 2025 (le village)

Laura FANTOZZI et Romain KHAM SOPHA
le 23 août 2025 (le village)

Paulette CONTE et Jean-Paul GLAVIEUX
le 10 décembre 2025 (Bonneval)

Naissances

Aurore COQUET, née le 17 octobre 2025,
Combechaude, de Maxime COQUET et Jessica DHONDT.

Décès

JOUE Joëlle (FRANCESCHI),
L'Echelette, 63 ans, décédée le 22 avril 2025.

DAMEÏ Jacques, Plantemel,
93 ans, décédée le 26 avril 2025.

AIGOUÏ (MERCIER) Michèle,
Les Arnauds, 77 ans, décédée le 18 mai 2025.

SIMONE Alain,
les Plots de Réjus, 84 ans, décédé le 12 juillet 2025.

MASSON Marc,
les Plots, 83 ans, décédé le 1^{er} décembre 2025.

Nous transmettons toutes nos condoléances
aux familles.

Recensement de la population 2026 : Fabras se mobilise !

La commune de Fabras participera au recensement national de la population organisé par l'INSEE **du 15 janvier au 14 février 2026**. Ce rendez-vous citoyen, obligatoire mais simple, permet de mieux connaître l'évolution de notre population.

Le recensement fournit des données essentielles pour :

- Déterminer la population officielle de la commune,
- Permettre à Fabras de recevoir des dotations de l'État proportionnelles au nombre d'habitants.

Répondre au recensement est obligatoire pour toutes les personnes résidant en France.
Cette obligation est inscrite dans la loi.

La commune a désigné Tom DESOUVRE, agent technique municipal, comme agent recenseur.

Il se présentera à votre domicile muni d'une carte officielle et déposera les documents nécessaires, soit en main propre, soit directement dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez alors choisir :

- Le recensement en ligne : rapide, sécurisé, recommandé par l'INSEE ;
- Ou le formulaire papier, que l'agent viendra ensuite récupérer à une date convenue.

Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Se faire recenser, c'est participer activement à la vie de la commune.

Votre participation est essentielle. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de notre commune pour tous renseignements ou si vous avez besoin d'aide.

Comptes-rendus des derniers Conseils Municipaux

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

1/ Approbation procès-verbal du 25 juillet 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2024.

2/ Création d'un emploi permanent

Considérant la demande de retraite de la secrétaire de mairie au 31 juillet 2025, le conseil municipal approuve la création, à compter du 1^{er} juin 2025, d'un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires suivant les besoins du service.

3/ Décisions modificatives N°2 au budget primitif 2024

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives N°2 au BP 2024 pour prendre en charge les travaux d'enfouissement des réseaux du quartier des Plots par le SDE 07 (travaux de 2021).

SÉANCE DU 31 MARS 2025

1/ Approbation procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal du 21 janvier 2025.

2/ Vote des Taux des impôts directs locaux

Le conseil municipal fixe les taux communaux pour l'année 2025 à l'identique de 2024, sans aucune augmentation depuis plus de 6 ans, soit : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 32,90 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 76,14 % et la taxe d'habitation (TH) à 6,84 %.

3/ Vote du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur d'Aubenas, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ Vote du compte administratif 2024

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs avec un excédent total cumulé de 301 676,28 euros pour notre commune (voir détail page 7 du présent Petit Fabrassou).

5/ Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 544 644.18 euros pour l'année et décide de l'affecter comme suit :

- 242 967,90 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
- 301 676,28 euros affectés à l'excédent reporté (ligne 002 sur le BP 2025).

6/ Vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des propositions 2025 de subventions aux associations :

Associations	Montant €
ACCA de Fabras (Chasseurs)	200.00
Association Colette BONZO (Château du pin)	500.00
SPA Lavilledieu (service obligatoire de fourrière)	500.00
Fondation du patrimoine	100.00
Association LES CHEVEUX D'ARGENT	300.00
Association DRAILLES ET CALADES	200.00
Subvention voyages scolaires (suivant demandes des écoles)	1000.00
Association RERBA (circuit églises romanes)	100.00
Association LE RYHTME AU CORPS	170.00
Association TOUTATIS 07	170.00
Association TOUTATIS 07 (subvention exceptionnelle fête de la musique)	330.00

7/ Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2025 avec reprise des résultats 2024, lequel s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 686 375 euros et en investissement à 1 196 867 euros (voir détail page 7 du présent Petit Fabrassou).

Conformément à la délibération du 6 juillet 2023 portant adoption de la M57, Monsieur le Maire est autorisé à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre

à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État (Préfet), et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

8/ Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal précise les diverses dépenses relevant du compte 6232 «fêtes et cérémonies», conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, concernant les diverses festivités et notamment les repas offerts aux habitants de plus de 70 ans une fois par an, dans la limite du budget annuel voté.

9/ Tuilage poste de secrétaire général(e) de mairie en juin et juillet 2025

Le conseil municipal approuve le tuilage sur 2 mois (juin et juillet 2025) au poste de secrétaire général (e) de mairie pour permettre à la nouvelle secrétaire de prendre ses nouvelles fonctions au 1er juin 2025 et à la secrétaire actuelle de partir en retraite au 31 juillet 2025 afin de pouvoir travailler ensemble sur 2 mois.

10/ Demande de subventions - travaux cimetière/église (paratonnerre)

Le conseil municipal, approuve le projet présenté, pour un montant prévisionnel de 13 350 euros HT concernant la mise en place d'un nouveau columbarium dans la continuité de celui existant, ce dernier ne pouvant plus accueillir d'urnes. Le conseil approuve également la mise en place d'un nouveau paratonnerre sur l'église avec descente de charge dans le cimetière attenant. Il sollicite les subventions de l'Etat (DETR) et du Département de l'Ardèche sur ce dossier.



SÉANCE DU 09 JUILLET 2025

1/ Approbation procès-verbal du 31 mars 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025.

2/ Décisions du Maire

Décision N°1_2025 du 15 mai 2025 portant sur les virements des crédits au titre de la fongibilité,

Décision N°2_ 2025 du 03 juin 2025 construction de trois logements, raccordement au réseau d'eau,

Décision N°3_2025 du 06 juin 2025 portant sur les virements de crédits au titre de la fongibilité,

Décision N°4_2025 du 26 juin 2025 souscription d'un prêt relais prévu au budget 2025 pour avance des subventions et de la TVA (dossiers des 3 logements et des 2 logements ancienne école privée).

3/ Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie pour 18 h hebdomadaire

Considérant la demande de retraite de la secrétaire générale de mairie au 31 juillet 2025 et afin de pouvoir recruter la personne sélectionnée pour ce poste (personne effectuant déjà 20 h de secrétariat dans une autre commune), il y a lieu de créer à compter du 1^{er} septembre un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires suivant les besoins du service.

4/ Répartition des sièges des communes membres de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » pour la nouvelle mandature de 2026

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire en 2026, les communes doivent se prononcer sur la répartition des sièges.

Le Conseil municipal **vote en faveur d'un accord local fixant à 32** le nombre de conseillers communautaires pour la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans», selon le tableau de répartition établi via le simulateur de l'AMF, accord local qui permet à la commune de FABRAS de conserver 2 sièges au sein de l'intercommunalité.

Comptes-rendus des derniers Conseils Municipaux

5/ Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche)

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07), désormais dénommé «Territoire d'Énergie Ardèche ».

Les modifications portent sur l'ajout d'une compétence liée à la gestion de la donnée, l'actualisation des règles de gouvernance, ainsi que les conditions de transfert de compétences.

6/ Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Le conseil municipal, approuve le contrat RGPD avec la société GAIA et désigne cette société comme Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Fabras.

Le contrat prévoit la mise en conformité, la sensibilisation du personnel et le suivi des obligations.

7/ Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Santé et Prévoyance.

Le conseil municipal décide de participer financièrement à la complémentaire Santé et Prévoyance labellisée souscrite par ses agents à titre individuel, à compter du 1^{er} septembre 2025.

La participation sera de 15 € mensuels pour la santé et 7 € pour la prévoyance, versée directement aux agents sur présentation d'un justificatif de l'organisme labellisé.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal du 9 juillet 2025.

2/ Décision du Maire (Fixation des Loyers des nouveaux Logements)

Décision N°5_2025 fixant les loyers des 5 nouveaux logements qui seront loués par la commune à 520 et 550 euros par mois suivant la surface des logements.

3/ Ouverture de Crédits avant vote du budget primitif 2026

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1^{er} semestre 2026, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal accepte, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

4/ Avenant contrat de location/ bail « Le Point d'Orgues »

Le Conseil municipal approuve la signature d'un avenant au bail de location des murs du restaurant « Le Point d'Orgues » pour permettre la vente du fond de commerce et la reprise de l'établissement par de nouvelles personnes au début 2026.

5/ Demande de subvention DETR 2026

Le conseil municipal approuve le dossier de demande de subvention DETR 2026 (40 %) et Conseil Départemental de l'Ardèche (40 %) concernant des travaux d'amélioration de la salle polyvalente (sas à l'entrée, sol, extension partie buvette et avancée couverte de toiture).

6/ Modification Statuts SEBA

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SEBA tel que proposé.

7/ Demande de subvention Région « Menuiserie extérieure local chasse »

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes (30 %) concernant le remplacement des menuiseries extérieures du local de chasse de la commune situé à La Chareyre.

Toutes les délibérations sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture, lundi et mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (de 12 à 14 h sur rdv)

Tarifs de la salle polyvalente et des concessions au cimetière disponibles en Mairie



COMPTE ADMINISTRATIF RÉEL 2024

SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES	EURO	RECETTES	EURO	DEPENSES	EURO	RECETTES	EURO	
Charges à caractère général	61 531,70	Résultat reporté-2022	391 827,50	Résultat reporté-2023	257 716,17	Subventions d'investissement	79 024,00	
		Produits des services et ventes divers	35 321,87	Immob, incorpor, Subvention équipement versée				
Charges de personnel	107 071,05	Impôts et taxes	144 419,49	Immob. corporelles	90 593,85	Emprunts et dettes assimilés	490,00 371,38	
Atténuation de produits	21 041,00	Atténuations de charges (rembours s/salaires)	0,00	Immob. en cours	64 374,06			
Autres charges de gestion courante	57 284,13	Dotations, subventions et participations	147 471,33	Dotations		Dotation fonds divers et réserves	23 175,79	
						Dépôt et caution		
						Excédent de fonctionnement		187 399,57
Charges financières	11 821,24	Autres produits de gestion courante	83 322,39	Opération pour tiers		Opération pour tiers		
Charges exceptionnelles		Produits spécifiques	11 300			Opération d'ordre	5 330,85	Opération d'ordre
				Opération d'ordre	21 505,82	Travaux en régie et opération de cession	11 236,54	Travaux en régie
TOTAL DEPENSES	280 254,94	TOTAL RECETTES	824 899,12	TOTAL DEPENSES	503 232,18	TOTAL RECETTES	317 297,41	
Résultat de clôture			544 644,18	Résultat de clôture	185 934,77			
				Reste à réaliser	75 316,13	Reste à réaliser	18 283,00	
Résultat de clôture avec reste à réaliser			544 644,18	Résultat de clôture avec reste à réaliser	242 967,90			
RÉSULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2024						301 676,28		

BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	EURO	RECETTES	EURO	DEPENSES	EURO	RECETTES	EURO
		Résultat reporté - 2023	301 676,28	Résultat reporté 2023	185 934,77		
Charges à caractère général	10 3927,00	Produits des services et ventes divers	33 899,72	Subvention d'équipement		Subventions d'investissement	327 992,00
Charges de personnel	12 0408,00	Impôts et taxes	15 000,00	Immob. Corporelles	107 686,00	Emprunts et dettes assimilées	202 000,00
		Fiscalité locale	116 410,00	Immob. encours	740 200,00		
Autres charges de gestion courante	63 850,00	Dotations, subventions et participations	124 379,00	Subvention d'équipement			
Atténuation de produit (FNGIR)	21 041,00	Autres produits de gestion courante	78 500,00	Fonds divers		Cautions logements	
Charges financières	11 500,00	Atténuations de charges (salaires)	1 510,00	Remboursement Emprunts	72 730,10	Produits de cessions	
Charges spécifiques	1 000,00	Produits financiers		Dépenses imprévues		Dot. fonds divers et réserves	40 975,10
		Produits spécifiques	419,00	Travaux en régie	15 000,00	Affectation résultat	242 967,90
Virement à la section investissement	35 5616,00	Travaux en régie	15 000,00	Reste à réaliser	75 316,13	Reste à réaliser	18 283,00
						Virement de la section de fonctionnement	355 616,00
Opération d'ordre	9 033,00					Opérations patrimoniales	
						Opérations patrimoniales	
TOTAL DEPENSES	686 375,00	TOTAL RECETTES	686 375,,00	TOTAL DEPENSES	1 196 867,00	TOTAL RECETTES	1 196 867,00

ZOOM SUR...

Cérémonie des vœux du Maire et des élus aux habitants en début d'année

Cette année encore, vous avez été très nombreux à répondre à l'invitation du Maire et de l'équipe municipale pour la traditionnelle présentation des vœux. C'est un moment important de convivialité et de rencontres entre



les habitants et les élus du conseil municipal. Pour cette nouvelle année 2026 à venir, nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 18 janvier 2026 à 11 h, salle polyvalente du village**. Cette cérémonie sera suivie, comme d'habitude, du verre de l'amitié pour célébrer la nouvelle année ensemble et de manière conviviale.

Plantation de 20 arbres fruitiers à l'Echelette

Comme annoncé dans notre dernier numéro du Petit Fabrassou, nous avons pu bénéficier de la création d'un verger d'arbres fruitiers, à l'Echelette, financé par le propriétaire du centre commercial Leclerc situé à Saint-Étienne-de-Fontbellon et inauguré le 13 mai 2025 en présence de Mme la Préfète



de l'Ardèche et du Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Très belle opération qui a également permis de replanter et renouveler 5 cerisiers sur notre place centrale des cerisiers au village !

Congrès Bouliste Départemental de l'Ardèche

Très belle journée pour cette AG réussie du Comité Bouliste Départemental de l'Ardèche qui a rassemblé plus de 120 participants le 22 novembre 2025 dans notre salle polyvalente. Merci à Domy Fraysse, présidente du club de Jaujac d'avoir proposé notre commune pour l'organisation de cette manifestation. Venant des 4 coins de l'Ardèche, certains participants venaient pour la première fois à Fabras et ont apprécié et découvert avec joie notre petite commune. De nombreuses félicitations sur notre village et sur notre salle polyvalente. Félicitations à la Présidente départementale Claudine Peyrouse et à tous les membres de son bureau pour l'organisation parfaite de cette journée (voir également en page 17 du présent Petit Fabrassou, un article sur le projet de boudodrome couvert pour 4 jeux de sport-boules sur Fabras en 2026).



Nouvelles boîtes à lettres sur la commune

Dernièrement, les quartiers du Mas Bastide, des Soulhets et La Grange ont bénéficié de la mise en place de nouveaux blocs de boîtes à lettres fournies par La Poste et mises en place et habillées de bois par nos employés.



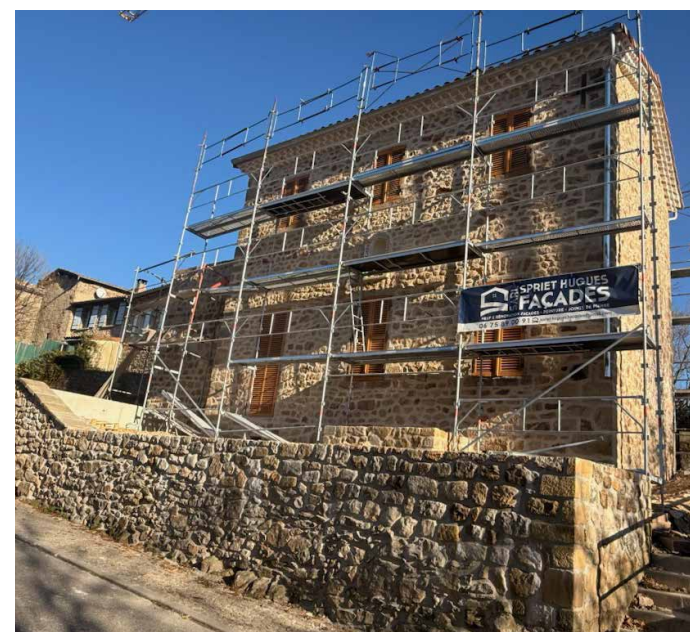
Création de 5 logements locatifs au village



Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier Petit Fabrassou de l'hiver 2024/2025, l'année de 2025 a vu la réalisation de 3 logements dit « seniors »

à proximité de la mairie et la restauration complète de l'ancienne école privée se trouvant au cœur du village et intégrant la création de 2 logements locatifs. Pour ces deux gros dossiers, nos deux employés municipaux ont participé activement aux travaux : aménagement des coins cuisine, des placards, des extérieurs et réalisation d'un habillage en pierres de grès de la principale façade des 3 logements neufs qui permet une intégration parfaite de ce nouveau bâtiment dans son environnement. **Merci et félicitations à nos deux employés du service technique pour la qualité de leur travail.**

"Côté finances", grâce aux nombreux dossiers que nous avons montés et aux nombreuses subventions que nous sommes allées chercher, ces deux réalisations seront financées sans avoir recours à un emprunt sur le long terme, permettant ainsi d'enrichir fortement le patrimoine bâti de notre commune et générant dès 2026, un peu plus de 30 000 euros de recettes supplémentaires (issues des 5 nouveaux loyers) pour notre budget communal. Au total, notre commune dispose maintenant de 12 logements en parfait état (neufs ou refaits à neuf avec pompe à chaleur, isolation renforcée, etc), d'une maison, d'un garage et d'un restaurant, soit 15 biens immobiliers tous loués. Avec les locations de notre salle polyvalente, cela va représenter en 2026 un peu plus de 100 000 euros par an de recettes locatives pour Fabras.



Mur en pierres rue Claude Moulin et traversée du village

Un important chantier également réalisé par nos deux employés communaux, en interne, la réalisation d'un mur en pierres d'une vingtaine de mètres linéaires et 1,5 mètre de hauteur moyenne pour renforcer et surtout soutenir la rue Claude Moulin. En effet, lors du nettoyage du jardin de l'ancienne école privée



pour préparer le chantier de rénovation, nous avons découvert le mauvais état de ce mur de soutènement et son risque important d'écroulement. Nous avons également repris le mur de devant se trouvant côté traversée du village pour compléter les travaux de ce lieu exceptionnel, véritable patrimoine bâti de notre village.

Entretien et mise en valeur des espaces publics, parcs, terrains et jardins partagés



Echelette, nouveaux jardins pour enfants avec nouveau verger de fruitiers, place des cerisiers et village, hameaux et entretiens des bord des routes (pratiquement 12 km) et des chemins de randonnées pédestres, nos deux employés communaux ont de quoi faire au quotidien pour entretenir et mettre en valeur notre cadre de vie et notre environnement à préserver pour la plus grande satisfaction de tous. Toutes nos félicitations aussi aux utilisateurs des jardins partagés créés il y a tout juste un an pour leur travail et la mise en valeur de ce très bel espace ! une mention spéciale à Gilbert, habitant du village et utilisateur assidu du jardin partagé, qui a durant l'année 2025, remonté et consolidé le vieux mur en pierres de cette parcelle mais également remis en service le vieux bassin servant de réserve d'eau.

Création de 8 places de stationnement dans le village

A proximité immédiate de l'ancienne école privée en cours de restauration pour permettre la création de 2 logements locatifs, 8 places de stationnement sont prévues dont 4 seront directement réalisées sur la RD 119 au printemps 2026, Ceci permettra de réduire la vitesse dans la traversée du village par le rétrécissement de la largeur de circulation sur la voirie. Nous profitons de cette réalisation pour rappeler et demander à tous de bien vouloir respecter la tranquillité et la sécurité de notre village en roulant au pas lors de sa traversée.

Crèche de Noël dans l'église

Un grand merci à Colette et Élie Audigier, habitants du village, qui mettent en place chaque année une crèche dans notre église romane et veillent tout au long de l'année au bon entretien de l'intérieur de l'église.



Octobre rose et Téléthon au boulodrome

Très gros succès du boulodrome de pétanque, qui rassemble aujourd'hui plus de 350 adhérent(e)s de notre secteur et qui organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année : concours le mardi après-midi et certains week-end, nocturnes le jeudi soir, soutien au Téléthon (grâce au club de Mayres), soutien à Octobre rose (grâce au club de Lalevade). Merci à vous pour cette vitalité et cette convivialité.



Nos artistes fabrassous ont du talent



Plusieurs artistes de la commune ont effectué des expositions en différents lieux. C'est le cas notamment d'Odile Rivière (quartier des Plots, sculptrice) qui a exposé dans le très beau village de Balazuc et qui a restauré bénévolement le Saint-Joseph très abîmé par le temps, qui se trouvait depuis de nombreuses années dans la niche de l'ancienne école privée en cours de travaux (merci beaucoup pour cette aide précieuse). Mais c'est aussi le cas de Corinne Dunand qui a tenu une exposition au relais des Muletiers de Meyras ou encore de Florence Huss qui a exposé ses peintures dans la salle Vincenti à Jaujac. Félicitations à tous nos artistes pour leur travail. Nous avons prévu en 2026, une exposition rassemblant tous les artistes de la commune dans notre formidable église romane du XII^e siècle. Alors si vous êtes un ou une artiste et que vous habitez Fabras, faites-vous connaître en mairie pour participer à cet événement à venir.



GEO-SIAPP
Géomètres Experts • Bureau d'études
Maîtrise d'œuvre • Environnement • Urbanisme
AUBENAS
2 Avenue Jean Moulin
BP 10211 07200 Aubenas Cedex
Tél : 04 75 33 00 70 - Fax : 04 75 33 03 48
Mail : aubenas@geo-siapp.com
www.geo-siapp.com

SATP
Travaux Publics et Particuliers
12 route de Montelimar - BP 105
07202 AUBENAS Cedex
Tél : 04 75 93 02 47
Email : satp07@sato07.fr

Les Stores du Vivarais
CHALENCON C. - MARCON R.
Avenue de la Gare
(en face Lidl, à côté déchetterie)
07200 Labégude
Tél. 06 78 83 33 51 - Tél. 04 75 87 27 79

MAÇONNERIE
PIERRES
CARRELAGE
TOITURE
FABIEN BERTRAND
SARL Fabien BERTRAND
15, calade de La Chareyre
07380 Fabras
Tél : 06 25 30 81 31
Mail : sarl.fbertrand@orange.fr
Site Web : www.sarl-fbertrand.jimdo.com

S.A.R.L. Michel JAUFFRE
Le Courtiol - 07450 ST PIERRE DE COLOMBIER
Maçonnerie - Charpente
Couverture - Terrassement
Travaux Publics - Rénovation
Tél. 04 75 94 53 73 - Port. 06 80 95 19 63
Email : michel.jauffre@orange.fr

franceRurale
cultiver sa nature
Pontier & fils
JARDIN - VÊTEMENTS
ELEVAGE - BRICOLAGE
Cave à vins - Produits régionaux
07380 Prades
Tél. 04 75 38 01 25

Ets BEAUME
Scierie et négoce de bois
Depuis 1850
le bois notre passion
Tél. 04 75 35 25 95 www.beaume-bois.com Fax 04 75 35 39 88

CHALLON
Depuis 1955
Vente et Réparation
Matériel pro et espaces vert
STIHL • HILTI • GRASS • BUCHART • HYDRALIX
55 Ave de BELLANDE 07200 AUBENAS 04 75 35 26 69
Le pont de GRIGNAN 26200 COGNACELLE 04 75 46 56 90
ZI DU LAC 07000 PRAYAS 04 75 64 11 57
CHAMRONAS 07140 LES VANS 04 75 37 22 95

PÉPINIÈRES PLANCHER EURL
VENTE DE VÉGÉTAUX
CRÉATION ET ENTRETIEN
PARCS ET JARDINS
07380 LALEVADE D'ARDECHE - 06 88 27 00 30
jerome.plancher@wanadoo.fr

CHAREYRE & Fils
Voitures Climatisées
Ambulances - V.S.L. - Taxis - Pompes Funèbres
755 Route de la Plaine 07380 PONT DE LABEAUME
04 75 94 16 00

MISE EN PLACE DE 2 COMPOSTEURS PARTAGÉS AU VILLAGE

Comme vous le savez, la réglementation interdit dorénavant de jeter des déchets organiques type épluchures de légumes, fruits, restes organiques de repas, filtres, dosettes et marc de café....dans les ordures ménagères (bacs marron ou gris). Ces déchets, composés au 3/4 d'eau, doivent être mis dans une petite poubelle de cuisine de 3 à 5 litres, puis dans un composteur individuel ou partagé. L'usage d'un composteur individuel (ou de poules ou d'un trou au fond du jardin) est obligatoire pour toutes les habitations possédant du terrain. Pour les maisons de village ou appartements en location ne possédant pas d'extérieurs, la commune a mis en place deux composteurs collectifs dits « composteurs partagés » sur le parking des cerisiers

et en bas du village à côté de la boîte à livres (ancienne cabine téléphonique). Merci donc de respecter ces consignes permettant de baisser les tonnages et de limiter ainsi les coûts du service de collecte des OM.



30 ANS DE CRÉATIONS au Château du Pin !

Trente ans, le bel âge ! Jeunesse et maturité ! Ou bien hors temps, hors espace ? Pourquoi pas. Depuis trente ans, l'Association Colette Bonzo, initiée au château, dans les jardins du Pin et hors les murs (Paris, Privas, Aubenas, Tournon entre autres) expositions, spectacles, éditions. Et marie patrimoine, paysage et créations pour le grand bonheur de milliers de visiteurs et de 134 artistes invités, tous horizons confondus.

Si l'on remonte le temps nous sommes en 1995, avec la fondation de notre association. Elle porte le nom de la peintre Colette Bonzo. En 1957, elle et son mari, le docteur Elie Bontzolakis, ont le coup de foudre pour le château du Pin, alors une ferme. Colette Bonzo vient s'y reposer et y peindre. Elle meurt prématurément en 1967 et sera enterrée à Fabras, comme en 1993 son mari.

Pourquoi cette association ? Pour présenter au public des œuvres de Colette Bonzo et, très vite, y montrer la création contemporaine. Parmi les membres fondateurs, voici André Griffon, formidable conteur, directeur de l'agence du Progrès de Lyon à Aubenas et correspondant en Ardèche du quotidien Le Monde ; voici Jean Charay, conservateur des châteaux d'Aubenas et de Vogüé ; voici Bernadette Imbert, Conseillère municipale d'Aubenas, ajoutée à la culture – elle mettra en œuvre une exposition rétrospective de Colette Bonzo au château d'Aubenas en 1993. Voici Jean-Pierre Cambier, pharmacien et Docteur en Philosophie, qui habita longtemps à Fabras.

1995-2025, une aventure très belle et très forte ! Patrimoine avec une maison forte du 16^e siècle, paysage – Martine Diersé crée autour du château des jardins labellisés « Jardin remarquable » par le Ministère de la Culture, qui accueillent des œuvres. Création, avec des artistes invités venus de la proximité ou d'autres horizons, célèbres ou peu connus. Création aussi avec les habitants de Fabras et d'autres communes d'Ardèche. Arts visuels, architecture, vidéo, théâtre, danse, musique, édition présentées cette saison sur la frise chronologique installée dans les jardins.



Et en 2025 ? Deux photographes : Isabelle Liv et Tristan Zilberman. Isabelle Liv et ses nuages (photographiés en Ardèche), exposés côté château et côté jardins, une série au titre courroucé : « Zeus, quelque part. « Peut-il exister rien de plus insaisissable que des formes nuageuses ? », écrivait en 1923 Edward Weston, photographe américain célèbre. « Cela ressemble à l'enregistrement de l'expression fugitive d'un visage ». Et au reflet de l'âme de la photographe.

Le château, lui, accueille des métamorphoses signées Tristan Zilberman : « Mycélium », une installation où le temps, via des champignons, a dévoré en partie corps et visages photographiés dans les années 1920-1930 sur des plaques de verre. Et Arthropoda, une noire série d'insectes comme nous oublions de les voir, comme nous ne savons pas les voir. Tristan Zilberman les épingle en majesté.

Autres artistes invitées : la plasticienne Louiseneige avec « Fleurs de plomb », pastels et dessins saisis dans la finesse des songes – bien étranges rouages d'une floraison méconnue.



Isabelle Descours, avec « A propos d'un tableau de Colette Bonzo » – ou comment se laisser envahir, croquis à l'appui, par des mots diffusés face à une roseraie peinte, ou comment l'histoire de l'art devient rêverie très éveillée.



Martine Diersé ? Quelles surprises ? « Mascarade » l'installation de sculptures en grès émaillé au cœur du potager, « Passe-temps hivernal de la vieille femme désœuvrée » dessins dans la folie des couleurs et des mélancolies au jardin. Et « Paysage », boîte optique et hypnotique où défile un enlacement de gravures, paysage imaginaire – vers l'infini. Une boîte optique fabriquée par Denis Roussel.



A découvrir aussi les travaux d'élèves : « Murs de fleurs » avec les élèves de Terminale et de Première, spécialité arts plastiques du lycée du Sacré Cœur Notre Dame à Privas, professeure Isabelle Descours, et « Regarder autrement » avec les élèves de 4^e du collège Maryse Condé en Guadeloupe, professeure Bertille Robin.

Les peintures de Colette Bonzo sont là, bien sûr, dans son atelier et dans l'ensemble du château. Vivantes et fortes, éclatantes de couleurs, de lumière, porteuses d'un regard rare sur la condition humaine, ses joies et ses souffrances. Diffusé

dans son atelier, le film de Camille Brottes, « Une femme en bataille » retrace la vie et l'œuvre de la peintre, incarnée à l'écran par Dominique Blanc.

Et les Éditions du Pin ? Elles sont à l'honneur pour les 30 ans : initiée par Danielle Entressangle, notre infographiste, et Denise Entressangle, La Grange aux Livres, inaugurée cette saison sur le chemin du Pin, accueille des extraits des dizaines d'ouvrages publiés par notre association. Avec le 6 août une lecture publique dans la Grange : « Lire l'Abécédaire »... Cousus main par Christine Roussel deux livres : « Isabelle Liv, Zeus quelque part, photographies », par Alexis Bardini et votre serviteur et « Tristan Zilberman, photographies » par Michèle Soullier et re-votre serviteur.

Un grand merci au Département, à notre communauté de communes, à la commune de Fabras de leurs subventions qui nous aident ô combien et depuis si longtemps. Merci au PNR des Monts d'Ardèche pour son partenariat : nous faisons partie des Echappées et bénéficions d'un double label : « Maison du Parc » et « Valeurs du Parc ». La présence, à l'invitation de Cédric D'Império, à l'inauguration, des 30^e Estivales du Château du Pin le 19 juillet de nombreux élus de notre territoire en témoigne : jazz à l'appui avec l'ensemble musical « Ici ou Là », voici notamment John Benmussa, Secrétaire général de la Préfecture de l'Ardèche, Brigitte Bauland, suppléante du député Fabrice Brun, Anne Ventalon, Sénatrice de l'Ardèche, Bernadette Roche, Conseillère départementale. Merci de leurs présences et de leurs prises de paroles si chaleureuses, si élogieuses.

Merci mille et une fois aux bénévoles pour leur aide côté jardins et côté château, sans lesquels rien ne pourrait se faire.

Et un immense merci aux 134 artistes dont les œuvres jalonnent le temps et l'espace du château et des jardins du Pin. 30 ans de création, c'est une merveille, c'est un émerveillement. Certains et certaines de ces créatrices, de ces créateurs sont aujourd'hui de la fête. Merci du fond du cœur... Que l'année 2026 vous soit douce et forte et vous retrouvent au Pin – de sacrées surprises sont en route !

Christian Bontzolakis

Plus d'informations ? www.chateau-du-pin.org



CHÂTEAU ET JARDINS DU PIN, ASSOCIATION COLETTE BONZO - 30 ANS D'EXPOSITIONS ET DE SPECTACLES



- 1995 - Colette Bonzo, peintures



- 1995 - Martine Diersé, sculptures



- 1996 - Anne-Marie Fijal, concert piano



- 1997 - Serge Marchal, sculptures



- 1997 - Concert Harmonie Vals-Aubenas, direction Marie-Josée Pialat



- 1998 - Jean-Marc Chitry, et Trio Musica 3 (Alice Borel, Jeanne Rossetti, Virginie Vassel), concerts



- 1999 - Alain Rouault, installation



- 1999 - Jean-Marc Luce, sculptures



- 1999 - "Portraits autoportraits" de Christian Bontzolakis, mise en scène Véronique Estel



- 2000 - Didier Stéphant, installation



- 2000 - Corinne Petitpierre, Yvan Clédat, "La Chambre rose", installations, sculptures, vidéo, danse



- 2000 - Vianney Rabhi et Pascal Polidori, concert guitare classique



- 2000 - "Mandibule", théâtre, Véronique Estel, Christian Bontzolakis

1995 1996 1997 1998 1999 2000

Le Coin des assos

Association DRAILLES et CALADES

Cette année 2025/26, notre association Drailles & Calades compte une cinquantaine d'adhérents. L'association propose notamment l'organisation de randonnées pédestres et l'entretien du balisage des sentiers de la commune. Notre association est également disponible pour participer à l'organisation de moments festifs afin de conserver le lien social entre les habitants et de maintenir le bon cadre de vie de notre village. Au cours de la saison 2025, nous avons proposé plusieurs randonnées, une vingtaine environ. Les randonnées sont généralement organisées le deuxième et le quatrième lundi de chaque mois.

La fête annuelle de Drailles & Calades aura lieu le premier Dimanche du mois de Septembre, une occasion pour partager un bon repas avec les Fabrassous et de participer à un concours de pétanque ou de belote suivant les conditions météo.

La prochaine assemblée générale de Drailles & Calades aura lieu la première semaine d'Octobre 2026..

Pour toute demande d'inscription adressez-vous à assodraillesetcalades@laposte.net.

Association LES CHEVEUX D'ARGENT

La saison 2025 des CHEVEUX D'ARGENT a repris sereinement avec toujours les mêmes objectifs la convivialité et la bonne humeur. Nous sommes actuellement 29 adhérents. Une quinzaine de personnes se réunit régulièrement le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois. Nous organisons aussi un goûter intergénérationnel avec les enfants du centre aéré. Au mois d'Avril nous organisons également un repas pour toutes les personnes qui le souhaitent suivi d'un concours de belote. Le repas de fin de saison des adhérents a lieu au mois de juin. L'assemblée générale a lieu mi-Novembre.

Pour toute demande de renseignements : contact les Cheveux d'Argent au 06 15 59 69 04

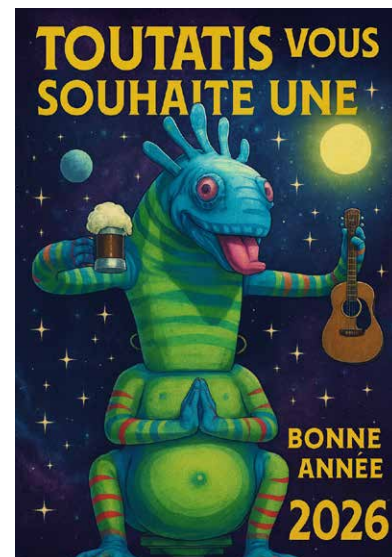
Association ACCA de la CHASSE

L'ACCA regroupe une vingtaine de chasseurs et organise des journées de chasse essentiellement le samedi et le dimanche. Le local de chasse est situé au quartier de la Chareyre. Chaque année, une cinquantaine de sangliers sont chassés sur le territoire de notre commune.

Association TOUTATIS 07

En 2026, ce sera la 4^e saison pour TOUTATIS. Nous sommes une équipe de quelques fabrassous maintenant soutenue par une trentaine de bénévoles issus du village et de ses alentours. Nous avons pour objectif principal de nous divertir et de nous rassembler. Pour cela nous organisons deux gros événements dans notre village : la fête de la musique sur la place des cerisiers et le marché de Noël dans la salle polyvalente. Ce sont des moments forts qui nous tiennent à cœur. Ils nous permettent également de soutenir les artisans et producteurs locaux ainsi que les artistes de notre région. Grâce aux bénéfices générés, nous offrons à tous un pique-nique partagé au printemps et une soupe-
vin chaud à l'automne, des moments tout aussi conviviaux et gratuits. Nous remercions nos bénévoles, nos adhérents et ceux qui nous soutiennent financièrement. C'est grâce à eux que l'association peut perdurer. Pour nous soutenir, vous pouvez adhérer, le montant de l'adhésion 2026 est de 5 €.

**Contact :
Facebook : association Toutatis 07
Mail : asso.toutatis07380@gmail.com**



Le Coin des assos

CONCERT DE L'ÉTÉ DU 25 JUILLET 2025 dans l'église de Fabras



Avec Samara qui nous a présenté Balkanista, la magie des flûtes de Pan et du chant. Un voyage musical qui a entraîné les spectateurs de Fabras aux confins des Balkans.

Ce concert a été organisé, par la Mairie de Fabras et l'association Drailles et Calades, qui nous a réunis après le concert dans la cour de la Mairie pour le pot de l'amitié.



SPECTACLE de FIN D'ANNÉE du service Petite enfance et centre aéré

Comme chaque année, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans a proposé deux spectacles aux familles qui fréquentent les services petite enfance (crèche et micro-crèche) et jeunesse (centre aéré). Cette matinée, organisée dans les locaux du centre de loisirs à Fabras, a débuté avec le spectacle « Krik Krak ». Duo conte et musique qui raconte l'histoire d'une petite souris partie à la recherche de provisions dans le froid de l'hiver. Un moment tout en poésie, destiné aux enfants de moins de 4 ans. Cette belle matinée avec deux représentations, s'est clôturée par la distribution d'un goûter de Noël.

L'après-midi, place aux plus grands avec « Le Grand Orchestre des Frères Bizarres ». Ils sont bizarres ces Frères Bizarres, ils viennent jouer de la musique, mais... ils ne s'expriment qu'avec des sons. Deux spectacles d'une grande qualité proposés par la compagnie Au bois des zarts et Zicomatic.

Ce sont plus de 320 enfants et adultes qui se sont retrouvés pour cette journée magique qui fut un beau moment convivial, partagé entre les équipes et les familles avec la visite du président de la communauté de communes, Cédric D'IMPERIO. Une exposition permettait aux visiteurs de se plonger dans la magie de Noël et aux familles de voir les réalisations de leurs enfants.



Pour plus d'information sur les actions du service petite enfance jeunesse, rendez-vous sur le site internet : www.asv-cdc.fr

Association LE RYTHME AU CORPS : DANSE THÉRAPIE

L'association « Le Rythme Au Corps » a pour objet l'organisation d'ateliers, de stages et d'événements liés au geste, au rythme, à la musique avec pour but la promotion de la santé au sens large (définition donnée par l'OMS d'un état de complet bien-être physique, mental et social). Nous continuons cette année 25-26 à proposer des ateliers de danse thérapie un mercredi sur deux les semaines paires, toujours en alternant Expression primitive et libre. Nous continuons aussi à proposer des stages. Un stage de week-end de danse et transe a été organisé fin novembre 2025, et probablement d'autres stages plus courts de danse thérapie ou danse de transe au cours de l'année 2026. Le prix de l'adhésion à l'association reste de 10 euros par an.



L'adhésion au trimestre pour participer aux ateliers est de 44 euros, et si on ne souhaite pas s'inscrire au trimestre, il est toujours possible d'assister à un atelier de temps en temps pour le prix de 11 euros..

Toutes les informations sont sur la page web de l'association : <https://le-rythme-au-corps.fr/>



LE JARDIN DE ROMÉGIER
FRUITS & LÉGUMES

20, Route de Romégier
07380 FABRAS

EUROVIA VINCI
Et sa filiale Génie-Civil
JOUANNY

25, Chemin de Saint-Pierre
ZA Espace d'Activité BTP Ripotier Sud
BP 20171
07202 AUBENAS CEDEX

ardec@eurovia.com
Tel : 04 75 89 81 70

Terrassements
Assainissements
Travaux routiers
Aménagements de plateforme
Parkings

abp IMPRIMERIE NUMERIQUE

IMPRIMERIE NUMERIQUE

brochures, flyers, affiches, expos photo, faire-parts, étiquettes, stickers, enseignes, panneaux...

380-2 route de la Cave Coopérative - 07200 St Etienne de Fontbellon
Tél. : 04 75 93 59 06 - impression@imprimerie-aubenas.com - www.imprimerie-aubenas.com

PETIT & GRAND FORMAT

07 83 70 72 38

LES SOULHETS - 07380 FABRAS

JULIEN TADDEÏ
Plombier depuis de nombreuses années et passionné de bricolage, réalise pour vous tous travaux de :

GOOD JOB MULTISERVICES

PLOMBERIE
Réparation des fuites
Rénovation complète ou modification de salle de bain
Remplacement chauffe-eau, WC, liquide de système solaire
Dépannage en urgence...

CARRELAGE
Pose, enlèvement ou remplacement : sur petites surfaces au sol ou mural dans salle de bain et cuisine

PETITS TRAVAUX
Électrique
Placo-plâtre
Peinture
Bricolage
Toiture...

MONTAGE MEUBLES EN KITS
Meubles de salle de bain, cuisine, chambre, dressing, garage

DEVIS GRATUIT

© Ma Société / ne payez rien sur la voie publique

LARGIER TECHNOLOGIE
chauffage - climatisation - plomberie
maintenance et installation

7, rue du Voltour - BP 100
07600 Vals-Les-Bains

Tél. 04 75 37 42 29
contact@largier-technologie.fr
www.largier-technologie.fr

Intermarché SUPER

LALEVADE Tél. 04 75 38 09 30

LAVERIE

Location de véhicules

Ouvert de 8h30 à 19h30 Tous les jours sauf le dimanche

Propriétaire d'une maison individuelle ou de bâtiments professionnels ?

Réduisez votre facture énergétique
Investissez sur votre patrimoine

Choisissez l'énergie solaire !

ID SOLAIRE
CONSEIL - INSTALLATION - MAINTENANCE
DE SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES
Depuis 2008

ÉTUDE GRATUITE
Prades (07)
04 69 22 10 96
id-solaire.com

ALENSYS

www.alensys.fr

07170 LAVILLEDIEU
80 Chemin de Chance
04 75 38 77 39

contact@alensys.fr
pneumatique : 1100@alensys.fr

POMPES À CHALEUR - ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

CHAUFFAGE AÉROTHERMIQUE / GÉOTHERMIQUE — CLIMATISATION RÉVERSIBLE
PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

RGE Qual PAC Conseil - Installation - Entretien - Dépannage RGE Qual PV

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES POUR LES CHIENS ET CHATS

Attention, les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et ne doivent en aucun cas divaguer librement sous peine de mise en fourrière à la SPA et d'une amende. Les propriétaires sont invités également à respecter les espaces verts publics en évitant de laisser leur chien déposer leurs excréments.

Concernant les chats et afin de lutter contre la divagation des chats sauvages, il est rappelé que les chats doivent être tatoués ou pucés (obligatoire) et si possible stérilisés s'ils divaguent librement sur la voie publique pour éviter une prolifération sauvage et non maîtrisée de nos petits compagnons.

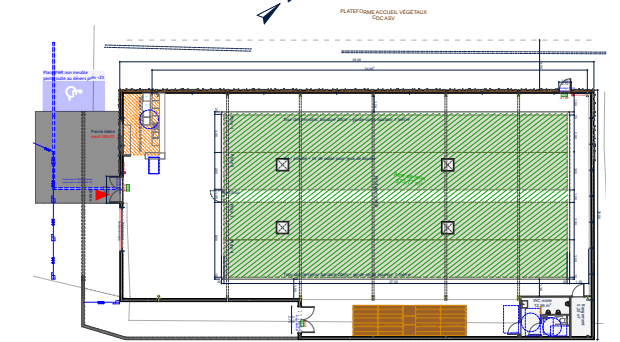
Projet de boulodrome longue de la CDC (4 jeux couverts)

UNE NOUVELLE SALLE DE JEUX DE LONGUE

À FABRAS



PLAN DE NIVEAUX :



Après le succès du boulodrome réalisé pour la pétanque en 2019, qui rassemble aujourd'hui plus de 350 adhérent(e)s, la Communauté de Communes ASV va réaliser et financer en 2026 un nouveau complexe couvert abritant 4 jeux pour le sport-boules (plus connu sous le nom de « la longue » ou « la lyonnaise »). Destinés aux 150 joueurs de notre secteur, ce nouveau bâtiment sera construit juste derrière la plate-forme de déchets verts et gravats (à côté de la caserne de pompiers), permettant ainsi de mutualiser les parkings existants à cet endroit et de créer une véritable dynamique sur ce lieu intercommunal, très bien placé pour les habitant(e)s de notre communauté de communes. Le sport-boules rassemble plus de 2200 licenciés en Ardèche.

Cet équipement se voudra aussi très polyvalent et permettra de recevoir si besoin des manifestations autres.

Le coût prévisionnel de cet investissement est d'environ 550 000 euros HT avec des aides et subventions sollicitées auprès de l'Etat (DETR), la Région AURA et le Département de l'Ardèche.

Départ à la retraite de la secrétaire Nadine Croze

Après plus de 27 ans de bons et loyaux services au sein du secrétariat de Mairie, Nadine CROZE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août dernier. Recrutée en 1998 en tant qu'agent administratif, elle a ensuite été nommée rédacteur (cadre B de la fonction publique territoriale) afin de prendre en compte toutes ses compétences et sa très grande polyvalence à ce poste clé de secrétaire de mairie dans notre petite commune. Le maire, Cédric D'IMPERIO, et l'ensemble du conseil municipal ont donc souhaité organiser une petite cérémonie en présence de Nadine et de sa famille pour fêter ce départ à la retraite bien mérité. Le Maire a tenu à féliciter et surtout à remercier Nadine pour son travail de qualité et son investissement au quotidien auprès des élus et des habitants pour la bonne gestion de la commune. « *C'est un véritable poste polyvalent regroupant des compétences diverses, du calme, du sérieux et de l'écoute. Souvent la secrétaire est la première personne que les gens voient lorsqu'ils poussent la porte de la mairie pour des démarches administratives, pour signaler quelque chose ou pour prendre rendez-vous avec le Maire. J'ai eu la chance de travailler 24 ans avec toi sans l'ombre d'un nuage, toujours en parfaite confiance* ».

Durant ces 27 années passées au sein du secrétariat, Nadine a contribué au montage et au suivi de nombreux dossiers qui ont transformé la commune : enfouissement des réseaux dans tous les quartiers, création de places publiques et de parkings, réalisation d'une nouvelle mairie, d'une nouvelle salle polyvalente, création de logements locatifs au centre village, réhabilitation / restauration de l'église romane du XII^e siècle, rénovation de la voirie communale, mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques de la commune, aménagement de la traversée de village et des hameaux, réalisation de systèmes d'assainissement semi-collectif dans certains quartiers, etc. La liste est longue et

variée pour illustrer le rôle essentiel de notre secrétaire de mairie dans la réussite de tous ces projets. Une page professionnelle bien remplie qui se tourne pour Nadine.

« Merci pour tout Nadine. Nous te souhaitons donc une très belle retraite entourée de ta famille et de tes proches ».



Éliette Nencioni,
nouvelle secrétaire de mairie



Pour remplacer Nadine, c'est la candidature d'Éliette NENCIONI qui a été retenue. Secrétaire de mairie déjà en poste pour 20 heures par semaine dans une commune voisine, Eliette a pris ses fonctions à FABRAS dès le 1^{er} septembre dernier pour 18 h par semaine. Elle sera donc en mairie le lundi et le mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sur rendez-vous entre 12 et 14 h si nécessaire) pour l'accueil du public et le secrétariat.

Arrivée de Tom Descœuvre aux services techniques

Depuis le 1^{er} avril 2025, Roland Veydarier notre employé communal, est maintenant secondé par Tom Descœuvre pour toutes les tâches qui incombent à notre service technique : entretien et mise en valeur des espaces publics, réalisation de murs en pierres, espaces verts, voirie, chemins de randonnées, bâtiments, salle polyvalente, mairie et logements de la commune...etc. Les tâches ne manquent pas sur notre commune très étendue avec son village et une dizaine de hameaux et quartiers.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Éliette et à Tom au sein de nos services municipaux et nous vous remercions de leur réserver également votre meilleur accueil.



NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 15 ET 23 MARS 2026

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres
- renforcer la parité : dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque-là en vigueur sur la **validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants**. Un décret du 6 août 2025 précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des

candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls. En revanche, le décret autorise, dans les communes de moins de 1000 habitants, les circulaires utilisées comme bulletin ainsi que les bulletins manuscrits.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la **majorité absolue des suffrages exprimés** reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (**prime majoritaire**). Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral (articles L252 à L255-1 et articles L255-2 à L255-5).

FERMETURE DÉFINITIVE DU RÉSEAU CUIVRE ET ADSL

Notre commune de Fabras basculera **le 31 janvier 2026** du réseau cuivre sur le réseau fibre optique.

Qu'est-ce que la fermeture du réseau téléphonique cuivre ?

Le réseau cuivre, utilisé pour l'ADSL, la télévision et le téléphone fixe, propriété de l'opérateur Orange, sera remplacé par le réseau fibre optique en 2026 dans notre commune.

Pourquoi ce changement ?

Parce que le cuivre n'est plus adapté aux usages numériques d'aujourd'hui :

- Débits limités
- Entretien coûteux
- Sensibilité accrue aux pannes et intempéries

La fibre optique offre au contraire une connexion plus rapide, plus stable et plus durable, répondant aux besoins croissants du télétravail, du streaming et des services en ligne.

Si vous n'avez pas déjà basculé sur un réseau fibre, vous êtes concernés, nous vous conseillons de contacter au plus vite votre opérateur ou celui de votre choix ou d'accéder au lien suivant ;

La fermeture du réseau téléphonique cuivre – ADN / Ardèche Drôme Numérique

Pour la commune de Fabras

- Fermeture commerciale : fin des nouvelles souscriptions ADSL et téléphoniques cuivre au 31/01/2026
- Fermeture technique : arrêt complet des services ADSL: 31/10/2028

Alors n'hésitez-plus, passez à la fibre !



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

France services Ardèche des Sources et Volcans à Thueyts, c'est un guichet unique qui vous accompagne dans toutes vos démarches du quotidien et vous donne accès dans un seul lieu aux principaux organismes de services publics. Formation, Emploi, Retraite, Santé, Etat civil et famille, Justice, Budget, Logement, Mobilité...

Les agents de votre France services sont formés pour vous accompagner.

NOUVEAUTÉS

Depuis septembre 2025 un bureau de proximité a ouvert à Lalevade au 51 rue des écoles (parking du cimetière).

Plus d'infos et RDV au 04 75 39 75 33 ou par mail à thueyts@france-services.gouv.fr

Parallèlement à cela, Isabelle, conseillère numérique de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, animera des ateliers à Lalevade (bureau France Services) pour aider les usagers à mieux utiliser les outils numériques au quotidien, que ce soit en groupe ou individuellement. Sa mission : aider les habitants à gagner en autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique, que ce soit à titre personnel, administratif ou professionnel.

Faites appel à notre conseillère numérique pour un atelier collectif ou individuel.

Plus d'infos : cnfs@asv-cdc.fr 1 06 14 66 80 00

RAPPEL

Cartes d'identité et passeport :

demande uniquement dans les mairies équipées sur rendez-vous : pour notre secteur THUEYTS, VALS-LES-BAINS, ou AUBENAS

Depuis novembre 2017, la totalité des démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire sont effectuées sur internet.

Ces démarches sont accessibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

FABRAS EN DIRECT :

Pour retrouver les dernières informations et manifestations : **www.fabras.com**

Et pour recevoir la newsletter de FABRAS INFO, veuillez transmettre votre adresse internet à : **fabras@orange.fr**

Infos Pratiques

FABRAS EN CHIFFRES :

Superficie : 752 ha • Altitude : 460 m (Le village)

Population totale : 475 habitants (chiffre INSEE au 01/01/2026)

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Tél : 04 75 94 10 76 • Email : fabras@orange.fr

Site internet : www.fabras.com

OUVERT AU PUBLIC : Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (de 12h à 14h sur rendez-vous)

PERMANENCE DU MAIRE : Mercredi matin de 9h30 à 12h ou sur rendez-vous

ORDURES MÉNAGÈRES :

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUBELLES JAUNES

1 fois par semaine en basse saison et 2 fois par semaine l'été en point de regroupement.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Inscription obligatoire à la [communauté de communes](http://www.ardechedessourcesetvolcans.com)

04 75 89 01 48 ou www.ardechedessourcesetvolcans.com

Collecte limitée à 2/3 encombrants par inscription et réservée aux personnes ne possédant pas de véhicule, personnes âgées, etc.

Nous vous rappelons que vous avez un accès gratuit et illimité à la déchetterie de Labégude du lundi au samedi inclus de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

PLATEFORME VÉGÉTAUX/DÉBLAIS/GRAVATS INERTES

de l'Échelette (à côté de la caserne des pompiers) :

- mercredi et samedi de 14h à 16h30

- horaires d'été juillet et août : 8h30 - 11h (mercredi et samedi matin)

Attention, en cas de pluie, le service n'est pas assuré

CENTRE AÉRÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

Il fonctionne durant les vacances scolaires et le mercredi dans les locaux de la salle polyvalente de FABRAS.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

04 75 37 30 12 ou 06 14 66 80 00

par mail : centre.de.loisirs@asv-cdc.fr

RAPPEL DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Tarifs particuliers	Cautions		Location Grande salle 1 jour 8h/20h	Location Grande salle 2 jours	Location Petite salle 1 jour 8h/20h	Location Petite salle 2 jours
	Salle	Ménage				
Résident commune et associations extérieures	1000 €	100 €	270 €	490 €	150 €	250 €
Extérieur	1000 €	100 €	380 €	650 €	210 €	320 €

Associations de la commune : gratuit ou 80 € si manifestation à but lucratif
Associations intercommunales de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans : 100 € par jour grande salle (8h/20h) et 50 € par jour petite salle (8h/20h)
(foot-amicale laïque-anciens combattants...)

Autres Associations extérieures = tarifs habitant Fabras

Fabras
Cévennes Ardéchoises